

Compte-rendu du conseil d'école du 16/11/23

Membres présents: Mme Clément, Mme Linier, Mme Renault, Mme Baussan (enseignantes), Mme Rocher (directrice), M. Macé (adjoint au maire en charge des affaires scolaires), Mme Gouessant (adjointe), Mme Dorges (responsable du service Enfance/jeunesse), ainsi que les parents d'élèves élus suivants :Mme Garnier, Mme Guilmin, Mme Kuntz, M. Rébillé, M. Guy (secrétaire de séance).

Membres excusés: M. Percheron, Inspecteur de l'Education Nationale et Mme Guenou, maire

1. Présentation de l'équipe éducative :

Cette année, l'école accueille une nouvelle enseignante : Mme Benoit, en décharge de direction de Mme Rocher le mardi. Mme Eouzan (à plein temps), Mme Lamour (à mi-temps) et Mme Rouxel (pour 9 heures) sont les AESH (Accompagnantes des élèves en situation de handicap) nommées cette année. Elles accompagnent les élèves reconnus en difficulté par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) est toujours implanté à l'école. Pour rappel, il dessert 14 écoles aux alentours.

Il est composé de Mme L'Hégarat, psychologue scolaire. Son rôle est :

- d'analyser la situation particulière d'un enfant en liaison avec les enseignants et les parents ;
- d'élaborer des propositions d'aide ;
- d'améliorer et favoriser la communication.

Une enseignante spécialisée fait également partie du RASED. Elle apporte une aide à dominante pédagogique qui s'effectue dans le cadre de séances de remédiations s'appuyant sur les besoins spécifiques des élèves.

2. Rappel en quelques mots du rôle du conseil d'école et des représentants élus :

Le conseil d'école est constitué de la directrice de l'école qui préside le conseil, de l'ensemble des maîtresses affectées à l'école, de la maire, d'un conseiller municipal désigné (M. Macé), des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes) et du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles (il n'y en a pas pour notre école).

Certains membres disposent d'une voix délibérative. Il s'agit de la directrice d'école qui en est la présidente, ainsi que le maître qui le décharge ; de deux élus, à savoir la maire et le conseiller municipal désigné par le conseil municipal ; des maîtresses de l'école et des maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ; d'un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ; des représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école et élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ; et enfin du délégué départemental de l'Éducation nationale chargé de visiter l'école.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école. Il participe à l'élaboration du projet d'école. Il donne également son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux ;
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- des conditions d'intégration des enfants handicapés ;
- des activités périscolaires : heures qui se déroulent avant et après la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés ;
- de la restauration scolaire ;
- de l'hygiène scolaire ;
- de la protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;

- du respect et de la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles et définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

Les parents représentants élus sont au nombre de 5 cette année au conseil d'école. Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès de la directrice d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

3. Bilan de la rentrée scolaire et organisation pédagogique :

Les effectifs de l'école au jour du conseil sont de : **108 élèves**, avec la répartition suivante :

- TPS/PS/MS: $0 + 10 + 6 = 16$ élèves avec Mme Linier, 4 inscrits en TPS pour janvier 2024
- MS/GS : $8 + 14 = 22$ élèves avec Mme Baussan
- CP/CE1 : $10 + 11 = 21$ élèves avec Mme Clément
- CE1/CE2 : $4 + 22 = 26$ élèves avec Mme Renault
- CM1/CM2 : $7 + 16 = 23$ élèves avec Mme Rocher et Mme Benoit (le mardi)

Les effectifs prévisionnels pour 2024/2025 viennent d'être transmis à l'inspection : 45 maternelles et 74 élémentaires.

L'enseignement de l'anglais est assuré par Mme Clément dans sa classe et celle de Mme Renault qui, elle, se charge de « Questionner le monde/le vivant » lors de l'échange de service. Mme Linier intervient en anglais en classe de CM1/CM2 deux fois par semaine. Comme l'année dernière, l'école élémentaire participe à l'opération « Silence, on lit ! ». Il s'agit d'un temps de lecture plaisir de 15 minutes ayant pour objectif de développer une dynamique collective autour du plaisir de lire.

Depuis le retour des vacances de la Toussaint, Mme Linier propose des cours de soutien renforcé le mercredi matin aux élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux. Il s'agit d'une prise en charge des enfants de cycle 2 (CP, CE1 et CE2) en difficulté autour de certaines compétences fondamentales : 3/4 d'heures pour les CP et 1h pour les CE1 et CE2. Un retour est ensuite fait auprès de l'enseignante concernée. Ce type de soutien sera peut-être mis en place pour le cycle 3 (CM1/CM2) au cours de la prochaine période de cours.

4. Présentation des actions pédagogiques et éducatives :

a) Les sorties et activités :

- Les maternelles :

La mairie finance trois séances de Cinécole (et les trajets). La première séance a été organisée le 6 octobre dernier. Un spectacle est également proposé par la mairie le 23 novembre à l'espace Palante. Les MS/GS se rendront au festival Marionnetique le 08/04/24 pour assister à un spectacle de la programmation. Enfin, des ateliers sont prévus à la Briqueterie au printemps prochain pour les deux classes de maternelle.

- Élémentaire

Le cross organisé par l'USEP, dont l'APE paie la cotisation, a été annulé suite aux événements tragiques du 13 octobre dernier. Il aura finalement lieu le vendredi 17 novembre, la réservation de deux bus a été possible, et des accompagnateurs ont pu être trouvés à la dernière minute.

CP/CE1 et CE1/CE2 (deux classes) :

- Visite de l'exposition extérieure de la Maison de la Baie intitulée « On avale des araignées en

dormant » autour des idées reçues sur les araignées, avec un travail des enfants réalisé à partir d'un questionnaire à remplir ;

- Trois séances de Cinécole ;
- Trois rencontres sportives (cross annulé puis reporté, randonnée pédestre et athlétisme) ;
- Cycle piscine en octobre et novembre (8 séances) ;
- Un auteur à l'école pour les élèves de MS/GS et CP/CE1 : Isabelle Simler, autrice, illustratrice sera accueillie le 8 décembre dans le cadre du Salon du livre de Ploufragan. A noter que les enfants de MS/GS en profiteront également.

CM1 et CM2 :

- Visite de l'exposition extérieure de la Maison de la baie évoquée plus haut ;
- Trois séances de Cinécole ;
- Une rencontre sportive de hand organisée par l'USEP ;
- Cycle Basket avec un éducateur du club d'Yffiniac : les enfants ayant beaucoup apprécié ce dispositif l'an passé, une réinscription est effectuée pour une opération « basket à l'école » avec l'intervention d'une éducatrice pour 4 séances ;
- Visite du centre de tri Générès le 15 mars ;
- Cycle piscine en avril et en mai (7 séances) ;
- Une demande de subvention sera déposée à la mairie pour des séances de char à voile aux mois de mai et juin.

Enfin, toutes les classes ont participé à l'exposition de la Médiathèque sur le thème « Quand je serai grand, je serai... ».

Le planning du Parcours d'accompagnement artistique vient d'être défini. Pour rappel, ce dernier prendra la forme d'un projet Théâtre avec la compagnie Gazibul de Saint Briec Les ateliers concerneront tous les élèves de la GS au CM2. Chaque classe bénéficiera de 10 séances de 1 heure à partir du lundi 22 janvier, à raison de deux fois par semaine, avec une restitution aux familles le mardi 20 février à la salle Palante. L'heure n'est pas encore définie, mais ce sera en soirée (en réponse notamment à une question transmise par Mme Kuntz et M. Guy). L'artiste qui animera les séances est Isobel Hazelgrove. Les élèves de MS, eux, bénéficieront de 4 séances en mai/juin, sans restitution aux familles : compte tenu de leur âge, la compagnie de théâtre estime qu'il est trop difficile de proposer le même dispositif à ces enfants qu'aux plus grands. L'APE prendra à sa charge une bonne partie du financement (3387€), une subvention mairie sera allouée et la DAAC (Délégation régionale académique à l'éducation artistique et Culturelle) Bretagne subventionnera également le projet à hauteur de 600€.

Mme Rocher indique que d'autres projets sont par ailleurs à l'étude pour le printemps par l'équipe enseignante, mais elle précise qu'ils ne sont pas encore assez aboutis pour être présentés en détail ; il s'agirait de séances d'équitation pour les élèves de GS, CP et CE1 et/ou de patinoire pour les élèves de CE2. En revanche, ils ont déjà été discutés avec l'équipe de l'APE. Ces derniers ont confirmé leur accord pour un financement, ce dont l'équipe enseignante les remercie. Des devis ont été demandés pour ces projets, pour l'équitation il s'agit d'Yffiniac et de Planguenoual. Mme Garnier indique que le cadre de Planguenoual est probablement plus familial, mais Mme Clément regrette à ce stade l'absence de réponse de leur part. Plus d'informations seront transmises par l'équipe enseignante lors du prochain conseil.

D'une manière générale, les maîtresses s'interrogent sur la pertinence de demander pour certaines activités une participation des familles. La mairie et l'APE ne peuvent pas toujours financer l'intégralité des différents projets, or certaines idées à l'étude sont coûteuses et pourraient être étendues avec une participation directe, même limitée, de la part des parents. Ainsi, une participation de quelques euros permettrait de financer par exemple une séance en plus ou encore un éducateur en plus, en fonction des projets. Les enseignantes sollicitent l'avis du conseil. Mme Guilmin rappelle que cela avait déjà été fait dans le cadre de la sortie au Puy du fou il y a deux ans, cela n'avait semble-t-il pas posé de soucis: pas de retours des parents et Mme Rocher indique qu'une aide avait été apportée aux parents pour qui le financement était compliqué. Mme Kuntz souligne que ce type d'appel aux parents s'est déjà pratiqué par le passé. Elle indique que cette question a

aussi été évoquée en bureau par l'APE cette année et que les maîtresses peuvent se rapprocher du bureau pour en discuter. Elle souligne simplement qu'il peut être compliqué de relancer les parents en cas de non-paiement. Globalement, l'ensemble des parents élus au conseil ne voient pas d'objection particulière, si bien entendu les parents en difficulté financière peuvent être aidés, peut-être à travers un échange avec l'APE. La mairie n'est pas opposée non plus à l'idée. Mme Rocher précise que le projet de déplacement à Paris pour les CM2 (annulé l'an passé pour les CM1 et dont la réorganisation était prévue cette année) est toujours à l'étude et qu'un financement basé sur ce principe est envisagé.

Toutes les classes de l'école élémentaire participeront, le 14 décembre, à un théâtre forum sur les aventures de Bibou pour aborder, dans le cadre d'une action de prévention, les problèmes liés à la maltraitance, les abus corporels et les violences sexuelles. L'enfant est mis en situation, sans danger; il peut ainsi expérimenter, comprendre les multiples réactions que l'on peut avoir face à ce genre de situations. Les scènes sont jouées une première fois ; la deuxième fois le meneur de jeu invite les spectateurs à intervenir. Chacun des spectateurs peut arrêter le jeu et jouer sa proposition pour tenter de transformer la situation initiale. Les acteurs sont des professionnels du Pôle social de la MDD formés à cette technique.

b) Les autres actions :

- **Le protocole pHARe :** comme l'an passé, l'école s'est réengagée dans la lutte contre tous les phénomènes de harcèlement à travers le dispositif pHARe. Une équipe ressource a été mise en place : elle comprend les trois maîtresses de l'élémentaire formées l'an passé et l'équipe de circonscription de Saint Brieuc Est (Mme Emma Bousquet, MM. Pascal Ronceray, Sylvain Arnaud et Pascal Percheron). Un protocole de prise en charge des situations d'intimidation ou de harcèlement a été défini avec l'application de la Méthode de Préoccupation Partagée :

- Rapidité d'intervention ;
- Mise en place d'un soutien en direction des cibles ;
- Rencontres en entretiens individuels avec les intimidateurs présumés ;
- Traitement des situations dans un délai n'excédant pas deux semaines ;
- Une approche qui reste non blâmante dès lors que les brimades cessent rapidement.

- **Journée « Non au harcèlement » :** Dans le cadre de la prévention, les classes élémentaires ont participé à La journée Non au harcèlement le jeudi 9 novembre. Comme tous les élèves de France, les CE2, CM1 et CM2 ont répondu à l'enquête d'auto-évaluation sur le harcèlement. Mme Garnier souligne que l'anonymat de ces enquêtes peut être problématique en cas de problème avéré et révélé par les questionnaires. Mme Renault et Mme Linier expliquent que le questionnaire a pu s'avérer difficile à compléter pour certains enfants, compte tenu de la complexité de certaines formulations et également du fait de sa longueur. Mme Rocher indique que ce questionnaire sert à évaluer les risques de cas au niveau de l'école, en globalité, pour voir si la lutte contre le harcèlement porte ses fruits. Au niveau national, des écoles sont sélectionnées pour remonter des statistiques, mais il n'y a pas d'étude systématique.

- **Les « messages clairs » :** Toujours dans le souci d'une école bienveillante avec un climat scolaire apaisé qui est la clé de la réussite scolaire de nos élèves, les enseignants de l'école ont réactivé la résolution des petits conflits grâce aux messages clairs. Dans la mouvance de la pédagogie Freinet, le message clair peut se définir comme un échange verbal entre deux élèves en relation duelle visant à la résolution de petits conflits entre pairs. Il peut se dérouler en classe, dans la cour de récréation ou dans le cadre des conseils d'élèves : la « victime », qui se reconnaît explicitement comme telle, exprime ses sentiments, ses émotions et verbalise ainsi la souffrance ressentie ; l'« agresseur », identifié par la victime comme source du malaise ressenti, apprend à tenir compte par empathie du point de vue d'autrui et du préjudice causé. Le message clair vise donc à orienter la discussion vers la résolution non-violente de petits différends, à désamorcer de petits conflits entre pairs, dans un esprit de responsabilité, de respect mutuel et de construction de l'autonomie.

Il se déroule en 5 étapes : (1) On propose à l'autre de faire un message clair ; (2) On décrit ce qui s'est passé ; (3) On explique ses émotions, ses sentiments ; (4) On fait à l'autre une demande claire ; (5) On vérifie que l'autre a bien compris.

Il peut arriver que le conflit évolue vers de l'intimidation, des brimades et des mises à l'égard. Dans ce cas,

les messages clairs ne suffisent plus, puisque l'on peut parler de harcèlement.

L'année dernière un cas de conflit important a été noté à l'école, mais le protocole pHARe n'a pas été mis en œuvre car le problème avait pu être résolu grâce aux messages clairs selon les parents concernés.

5. Vote du règlement intérieur/Modifications apportées :

Les enseignantes relèvent une difficulté récurrente lorsqu'il s'agit de récupérer certains livres prêtés aux familles, qu'il faut ensuite remplacer auprès de la médiathèque. Dans le règlement intérieur, il est écrit : « tout livre perdu ou détérioré sera remplacé par la famille ». Mme Rocher propose donc de préciser ce point en indiquant le texte suivant: « tous manuels, livres de l'école ou livres de la médiathèque perdus seront remplacés par la famille », pour que cette question soit claire pour tout le monde.

Le règlement ainsi amendé est adopté à l'unanimité du conseil d'école. Le règlement sera envoyé aux parents par la plateforme One pour éviter la multiplication des photocopies. Par contre, l'aller-retour pour signature des parents se fera en version papier.

6. Organisation de l'évaluation des élèves :

Le LSU (Livret Scolaire unique) reste semestriel. Le premier sera proposé début février et le second fin juin.

L'organisation des évaluations est inchangée :

- Evaluations nationales en septembre pour les CP et CE1 suivies des rencontres avec les familles pour la présentation des résultats en octobre ;
- Evaluations de compétences précises régulières du CE1 au CM2 avec retour systématique dans les familles pour le suivi des résultats ;
- En janvier, les CP seront de nouveau évalués nationalement.

7. L'Espace numérique de travail (ENT) :

L'utilisation de l'ENT (Environnement Numérique de travail), One1D est reconduit. Il permet de transmettre différentes informations (Cahier de liaison), ainsi que des photos et des vidéos (Blog), il permettra aussi aux élèves des CM de consulter ses leçons et devoirs (Cahier de texte). Les flyers diffusés par la mairie le seront désormais par One par l'intermédiaire de l'ENT. Une boîte de messagerie par classe permet également de communiquer directement avec l'enseignante. Les parents sont encouragés à utiliser cet outil.

Le démarrage de cet espace numérique a été un peu lent cette année, suite à un changement de gestion de ONE : les identifiants des enfants et des parents ont du être modifiés. L'année prochaine, les comptes créés seront automatiquement renouvelés.

8. LE PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) :

Depuis le 13 octobre, le plan Vigipirate est activé en niveau Alerte Attentat, cela ne change que peu de chose pour l'école : une personne a toujours été présente à l'accueil le matin par exemple, en général Mme Renault côté élémentaire et une ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) côté maternelle. La mairie met un agent à disposition pour tenir la classe de Mme Renault pendant cette période.

Un exercice PPMS/ « Mise à l'abri, intrusion » qui vise à entraîner les enfants à se cacher en cas de danger a été organisé à l'école le 3 octobre. L'alerte a été donnée sur le temps de récréation de l'élémentaire. La réaction des enfants et des adultes n'a pas été concluante, mais c'est aussi à cela que sert un exercice. Ainsi, après reprise des différentes consignes, un deuxième exercice a été réalisé avec cette fois un résultat positif. Un autre exercice sera réalisé dans le courant de l'année, il s'agira cette fois d'une mise à l'abri/Tempête.

9. Travaux d'entretien, de sécurité et investissements :

L'équipe enseignante demande à la mairie s'il est possible de financer une formation pour l'utilisation des extincteurs. M. Macé répond que la question sera envisagée, toutefois il serait plus logique que l'Éducation Nationale finance cette formation. Par ailleurs, une demande de devis avait été faite par l'école concernant l'installation d'une alarme anti-intrusion, Mme Rocher explique ne pas avoir eu de nouvelles. Mme Gouessant vérifiera ce point, tout comme la question des placards à vélo qui doivent être installés sous le préau. Désormais, les bus stationnent dans la rue du Clos Gueguen pour éviter les embouteillages dans la rue de la Tour du fa. Les élèves n'ont qu'à traverser la cour de récréation pour aller prendre le car.

Mme Linier et Mme Baussan émettent une autre demande concernant les serviettes en papier aux toilettes : il serait mieux de revenir aux serviettes lavables, les serviettes en papier entraînant un gâchis important. Mme Gouessant estime que cela ne poserait pas de problème particulier concernant les règles d'hygiène actuellement en vigueur. Mme Linier ajoute qu'il y a les machines à laver sur place et que les ATSEM y sont également favorables.

10. Aménagement de la cour de récréation :

La première étape du projet pédagogique a consisté à recueillir les envies des principaux usagers. Chaque élève a été invité à imaginer sa cour idéale. Les idées ont été répertoriées et serviront de fil rouge aux prochaines étapes. Les éléments concernant ce point sont à retrouver en détails dans le compte-rendu du dernier conseil d'école de l'année 2022-2023. Cette année, un ambassadeur sur ce sujet a été élu lors des élections du CME.

A ce sujet, une question diverse a été soulevée par Mme Kuntz et M. Guy : dans les échanges antérieurs en conseil d'école avait été évoquée la possibilité que des plantations commencent dès cette année (un budget avait été voté en conseil municipal), cela est-il reporté dans l'attente du projet complet d'aménagement ? Mme Gouessant répond que le projet a en effet été reporté faute de temps et du fait de difficultés à trouver les conseils adéquats sur l'aménagement de la cour d'une manière générale. Il existe des conseillers financés par l'État sur ce type d'aménagement, mais ils sont finalement destinés uniquement aux petites communes. Le recours à un cabinet est par ailleurs trop coûteux. Une nouvelle personne vient d'être recrutée à la mairie en remplacement d'une agente au service urbanisme, elle pourra se consacrer à ces questions après sa prise de fonction. Il sera possible d'organiser des ateliers participatifs dans le courant de l'année.

Mme Rocher s'interroge sur la possibilité du vote d'un budget spécifique pour cet aménagement en vue de l'année 2024, Mme Gouessant répond que la question sera débattue en conseil municipal. Mme Kuntz demande si, compte tenu de ces difficultés, aucun aménagement ne sera possible au cours de l'année 2023-2024. Mme Gouessant répond que rien n'est acté et qu'il est possible que cela commence malgré tout dès cette année. Mme Kuntz demande à Mme Rocher si le recours aux financements disponibles dans le cadre des Jeux olympiques sera finalement possible : il avait été indiqué lors du précédent conseil que le traçage des lignes sur le plateau sportif pourrait passer par ce biais. Mme Rocher indique qu'il est malheureusement trop tard, mais Mme Gouessant indique qu'il existe des fonds verts qui permettront malgré tout de trouver des financements extérieurs à la commune pour l'aménagement de la cour. Mme Rocher précise pour conclure que, s'il était nécessaire de laisser du temps afin d'appréhender les nouveaux lieux avant d'envisager tout aménagement, l'équipe a désormais une bonne idée des besoins, contraintes et possibilités.

Mme Garnier et Mme Kuntz s'interrogent sur un sujet lié à la rénovation de l'école : qu'en est-il de l'aménagement des abords de l'école ? Mme Gouessant répond que les voies adjacentes et places de parking devaient en effet être refaites, mais que cela est reporté. Il s'agit de trouver une solution pour permettre une infiltration efficace de l'eau sous les voies et également de trouver des subventions pour financer cela.

11. Questions diverses et réponses :

- *Cantine : est-il possible de faire un point sur l'organisation cette année, les services et le retour des personnels sur l'ambiance ? Des enfants ont parlé de règles très strictes concernant l'interdiction de parler*

entre eux, avec par exemple un système de croix qui leur sont attribuées lorsqu'ils parlent et qui amène pas mal de stress à certains et certaines.

M. Macé explique que la même organisation a été retenue cette année pour la cantine avec deux services, les maternelles passant toujours au cours du 1^{er}. L'école Saint Joseph passe sur un service et notre école sur un autre. Une alternance était prévue dans l'horaire des services à chaque vacance, toutefois cela n'a pas été le cas cette fois-ci, car la personne en charge de l'organisation des services a été en arrêt de travail quelques temps. Ce principe de roulement reviendra par la suite.

Il y a par ailleurs eu beaucoup d'absences dans le personnel affecté à la cantine (4 absences rien qu'au cours de la semaine précédant le conseil d'école). Certains agents ont dû être basculés d'un service à l'autre et plusieurs n'ont pas forcément l'habitude du fonctionnement d'une cantine ce qui n'est pas toujours simple à gérer. Du chahut, parfois du manque de respect, ont été observés par les agents de la part de certains enfants. Ainsi, concernant l'attribution de croix, les agents cherchent des solutions pour tenter de remédier à ces difficultés, notamment dues au bruit. Les enfants ont eux-mêmes été interrogés par le biais du CME : ces derniers se plaignent également du bruit ou encore des cris de certains adultes.

M. Macé ajoute qu'un travail important sera consacré à la question de la cantine cette année avec Mme Dorges. Une visite a déjà eu lieu à la cantine de Tréguieux, ce qui a permis d'en tirer déjà plusieurs enseignements. Une concertation sera menée avec les agents et avec les enfants pour tenter de trouver des solutions, puis des propositions seront soumises en commission enfance-jeunesse, afin de corriger au mieux les problèmes remontés. Il peut également être possible de proposer des formations au personnel de cantine, toutefois les nombreux roulements et remplacements de dernière minute rendent moins efficaces cette solution. Une autre idée serait de rédiger un règlement intérieur spécifique pour la cantine reprenant l'ensemble des règles à respecter.

Mme Dorges ajoute que la visite d'autres restaurants scolaires apporte beaucoup d'informations utiles grâce au retour d'expérience de chaque site. Par exemple à Tréguieux, il n'y a que des petites pièces, 20 enfants s'y retrouvent au maximum pour un agent, et un adulte mange avec les enfants. Les enfants participent au rangement, au service, au nettoyage. Cela permet à chacun d'être impliqué dans le respect des lieux et cela facilite le respect des personnes. Elle revient également sur les règles en vigueur à la cantine de notre école : il n'est pas interdit aux enfants de parler, elle s'y est rendu de nombreuses fois à l'heure du repas et a pu le constater. C'est peut-être en revanche le cas à la sortie des enfants de la cantine, pour ramener le calme. Mme Kuntz s'interroge enfin au sujet de la question de la mixité qui serait mise en place à table entre enfants de différents âges. Mme Dorges se renseignera.

L'équipe enseignante précise qu'elle constate de son côté un grand calme de la part des enfants à leur retour de la cantine, comme l'an passé.

M. Macé conclut en indiquant que le travail qu'il souhaite mener à bien sur la cantine cette année doit permettre au final de faire du moment de la cantine un moment sans stress, que ce soit pour les enfants et les agents. Par ailleurs, une commission enfance-jeunesse aura lieu en décembre, avant les vacances de Noël, et des invitations seront prochainement envoyées.

- *Piscine : est-il possible d'avoir des informations au sujet du niveau atteint par les enfants à la fin du cycle qu'ils ont suivi ? Après le cycle piscine, le LSU est renseigné sur les compétences travaillées et celles acquises.*

Mme Rocher explique qu'en général, les compétences travaillées et acquises sont renseignées dans le LSU, il y est notamment précisé la réussite éventuelle au test d'aisance aquatique. Le LSU reste toutefois assez général (il porte sur 3 sports pratiqués), le mieux est donc de voir directement auprès de l'enseignante concernée en cas de question.

Au sujet du test d'aisance aquatique, Mme Garnier se demande si un échec pose problème concernant les stages de voile organisés en fin d'année. Mme Rocher répond que cela n'est pas nécessaire car les CM participent à un stage de Char à voile qui ne demande aucune attestation. Mme Garnier ajoute que lorsque le test d'aisance n'est pas acquis, cela peut poser problème pour les activités en vacances comme par exemple la participation à certaines colonies. Mme Kuntz indique qu'il est toutefois possible de le repasser à la piscine directement.

- Achat de matériel anti-stress pour les enfants : Mme Garnier indique que plusieurs parents s'interrogent sur la possibilité d'achats de matériel de ce type comme par exemple des galettes de chaise ou encore des balles anti-stress. Il existe des financements par le CNR (Conseil National de la refondation) : la mairie doit avancer l'achat des fournitures puis déposer un dossier pour obtenir des remboursements.

M. Macé répond qu'une discussion a justement eu lieu à ce sujet dans le cadre du budget 2024, en concertation avec les enseignantes. Du matériel de ce type est déjà disponible à l'école en petite quantité. Il serait également possible d'acheter des élastiques de chaise pour les pieds, permettant des mouvements déstressants. Mme Rocher précise toutefois que les financements du CNR sont accessibles lorsque l'école est engagée dans une démarche visant à mettre en place des classes flexibles. Or, ce n'est à ce jour pas le cas.

Les prochains conseils d'école auront lieu les mardi 26 mars et 18 juin 2023 à 18h15.